

**COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL DU  
S.I. ASSAINISSEMENT VIDOURLE ET BÉNOVIE  
DU 18 MARS 2021**

L'an deux mille vingt et un, le dix-huit mars, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni à 8h30, en session ordinaire, à la Mairie de VILLEVIEILLE, sous la présidence de Madame MARTIN-GUIGNERY.

Date de convocation : 11 mars 2021

Date d'affichage de la convocation : 11 mars 2021

Nombre de délégués titulaires : 13

Nombre de délégués suppléants : 4

Présents : 8

Votants : 9

• **MEMBRES PRESENTS A VOIX DELIBERATIVE**

Saussines : Gérard ESPINOSA, Michel GACHES.

Sommières : Serge CODEMO, Ombeline MERCEREAU, Arlette SCHNEIDER.

Villevieille : Marc BERTHE, Christel MARTIN – GUIGNERY, Philippe RENO.

• **MEMBRES PRESENTS A VOIX CONSULTATIVE**

Néant.

• **MEMBRES EXCUSES**

Boisseron : Bernard BRIDIER, Corinne PEYRARD, Jean REVERSAT, Loïc FATACCIOLI (suppléant).

Saussines : Pauline MIQUEL (**procuration** à M. GACHES), Nicolas BAUDESSEAU (suppléant).

Sommières : Patrick CAMPABADAL, Suzanne HERISSON (suppléante).

Villevieille : Jean-Louis MAILLE (suppléant).

• **SECRETAIRE DE SEANCE**

Serge CODEMO.

• **INTERVENANTS**

Pierrick ROLLANDT, Sophie SCARPITTA.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 18 MARS 2021		
2021-03.01	Nombre de votants : 9	<b>ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU RECEVEUR SYNDICAL</b>
	Pour : 9	<p><u>Après en avoir délibéré,</u> Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide d'adopter le Compte de Gestion de Madame la trésorière pour l'exercice 2020 .</p> <p>Le résultat de l'exercice budgétaire 2020 se présente comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La section de fonctionnement présente un résultat excédentaire de 285 423,91 €</li> <li>• La section d'investissement présente un résultat déficitaire de 616 504,03 €</li> </ul>
2021-03.02	Nombre de votants : 8	<b>ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ET AFFECTATION DU RESULTAT</b>
	Pour : 8	<p><u>Après en avoir délibéré,</u> Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• D'approuver le Compte Administratif 2020, qui est conforme au Compte de Gestion du Receveur Syndical,</li> <li>• D'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement 2020, soit 285 423,91 €, pour financer de nouvelles dépenses d'investissement, par inscription à l'article 1068 (excédent capitalisé).</li> <li>• De préciser que le résultat de la section d'investissement sera reporté en 2021, soit 1 034 307,54 €.</li> </ul>
2021-03.03	Nombre de votants : 9	<b>DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE RELATIF A L'EXERCICE 2021</b>
	Pour : 9	<p><u>Après en avoir délibéré,</u> Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• D'approuver l'orientation budgétaire qui lui est proposée ;</li> <li>• De maintenir le montant de la part d'autofinancement et les recettes d'assainissement afin de pouvoir effectuer les travaux à réaliser.</li> </ul>
2021-03.04	Nombre de votants : 9	<b>CHANGEMENT DE SIEGE SOCIAL ET MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT</b>
	Pour : 9	<p><u>Après en avoir délibéré,</u> Le Comité Syndical, à l'unanimité, décide :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• De transférer l'adresse du siège social du syndicat au 2 boulevard de l'Aube 30250 Villevieille ;</li> <li>• De modifier les statuts du syndicat ;</li> <li>• De notifier ces modifications aux communes concernées ;</li> <li>• De solliciter les Préfets du Gard et de l'Hérault sur ces changements.</li> </ul>

Le Procès Verbal est consultable dans les locaux du SIAVB.

La Présidente, Christel MARTIN-GUIGNERY


